



L FINANCE

PIECES A FOURNIR

- Photocopie des deux cartes nationales d'identité
- Facture EDF ou France Telecom de moins de 3 mois
- Photocopie du ou des livrets de famille
- Jugement de Divorce
- Deux derniers avis d'imposition (www.impots.gouv.fr)
- 3 derniers justificatifs de revenus (emprunteur et co-emprunteur). Fiche de salaire de décembre 2009.
- 3 derniers relevés de compte de toutes les banques dans lesquelles vous avez au moins un compte chèques (emprunteur et co-emprunteur).
- Attestation notariée – Compromis (référence cadastrale et âge du bien)
- Si travaux à financer : Devis – Décompte d'architecte- Factures + Permis de construire si exigé)
- Si prêts en cours : fournir les tableaux d'amortissement. Egalement si crédit en cours / votre société

EPARGNE LOGEMENT

- Attestation de droits acquis ou attestation originale autre banque

PRETS REGLEMENTES : PC – PAS – PTZ

- Attestation de vie commune (concubins) ou certificat de PACS
- Justificatif primo accédant (bail)

CONSTRUCTION

- Permis de construire ou certificat de dépôt en Mairie
- Contrat de construction (original ou certifié conforme) : + Garantie financière nominative + Garantie dommage ouvrage)

« L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre de crédit. Si la vente du bien immobilier est subordonnée à l'obtention d'un prêt et que celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées »

<http://www.lfinance.fr>
muriel.le-nain@lfinance.fr
06.09.10.73.90.

L Finance. 18 rue des Cyprès. 33650 Saint Médard d'Eyrans